



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Médecine du travail

Question écrite n° 18932

Texte de la question

M. Alexandre Freschi attire l'attention de Mme la ministre du travail sur les difficultés rencontrées par le Comité interentreprises pour la santé au travail du Lot-et-Garonne (CIST 47) dans le recrutement des médecins du travail, ainsi que sur les conséquences de l'absence de praticiens. Les départs en retraite au sein du CIST peinent en effet largement à être remplacés, en raison notamment du manque d'attractivité de l'exercice, lui rendant ainsi de plus en plus difficile d'assumer son rôle pour la prévention des risques et pathologies professionnelles auprès des entreprises, conformément à la réglementation du code du travail. Avec un nombre de médecins en exercice à la baisse, les délais d'attente avant consultation ne cessent de s'allonger. Les agences de travail intérimaire, subissent particulièrement ce manque de ressources au sein du CIST et en arrivent parfois à devoir mettre en suspens leur activité, ne pouvant en effet pas mettre les travailleurs qui n'ont pas encore obtenu leur certificat d'aptitude à disposition des entreprises. Dans un contexte où la main d'œuvre manque déjà dans nombre de secteurs d'activités, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend proposer pour faire face à la pénurie de médecins du travail et ainsi ne plus freiner l'accès à l'emploi des travailleurs.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Freschi](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18932

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3448

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)